AVRIL 2021

Le financement de contentieux ESG

Investir dans la responsabilisation

Les procédures judiciaires sont coûteuses. Les ressources disponibles peuvent avoir une influence considérable sur le résultat, et les acteurs de moindre envergure sont souvent désavantagés face aux grandes entreprises. Cependant, le développement du financement d'actions en justice contribue à redresser la balance.

Syz CAPITAL

Le financement de contentieux ESG :
Investir dans la responsabilisation

Les procédures judiciaires sont coûteuses. Les ressources disponibles peuvent avoir une influence considérable sur le résultat, et les acteurs de moindre envergure sont souvent désavantagés face aux grandes entreprises. Cependant, le développement du financement d'actions en justice contribue à redresser la balance.

En finançant l'accès aux procédures judiciaires des plaignants qui n'ont pas les moyens d'en couvrir les coûts, le financement de contentieux démocratise l'accès à la justice et accroît la responsabilisation des entreprises, apportant ainsi une contribution positive à la société.

Lutter pour le droit des populations défavorisées

L'un des moyens par lesquels le financement d'actions en justice peut être une force de progrès consiste à faire pression sur les entreprises pour qu'elles assument les coûts des externalités négatives produites par leurs activités, notamment lorsqu'elles ne respectent pas les normes environnementales, sociales ou de gouvernance. Ce rééquilibrage économique accroît l'efficience du marché en réaffectant les coûts à la partie qui a bénéficié de l'activité et en imputant les conséquences financières au non-respect des principes ESG. Qui plus est, le fait de tenir les entreprises responsables encourage la concurrence et l'accès équitable au marché, engendrant ainsi un changement social de plus grande portée.

Dans certains cas, le financement de procédures judiciaires peut même contribuer à rendre plus équitables les règles du jeu entre le Nord et le Sud. Dans les États où le gouvernement n'a pas les moyens de contraindre les entreprises à rendre des comptes où dans lesquels ces dernières peuvent exercer une forte influence sur les décisions de justice, les voies juridiques privées peuvent de fait faire office de « procureur général » dans l'intérêt du public, défendant par exemple les normes environnementales, la protection des consommateurs et la législation relative à la concurrence.

Les spécialistes des contentieux ESG, comme PGMBM, coopèrent avec des avocats internationaux pour intenter des recours collectifs contre de grandes entreprises qui opèrent dans des pays émergents. Compte tenu des grandes différences que présentent les systèmes juridiques à travers le monde, le succès d'un recours peut souvent dépendre de la juridiction dans laquelle le dossier est traité. Si les entreprises s'efforcent habituellement de faire en sorte que les affaires soient jugées dans des pays où le système judiciaire est plus complaisant, les spécialistes des contentieux ESG recherchent au contraire à tenir les entreprises responsables dans des juridictions offrant une meilleure transparence et une plus grande crédibilité au niveau international.

L'un des dossiers les plus retentissants que gère actuellement PGMBM concerne la représentation de plus de 200 000 Brésiliens affectés par l'effondrement en 2015 du barrage de Fundão sur une mine de fer exploitée par Vale et BHP, la plus grande catastrophe environnementale de l'histoire du pays. PGMBM se bat pour que la juridiction soit établie au Royaume-Uni, où ils ont un siège social et où les victimes sont davantage susceptibles d'obtenir un dédommagement équitable au terme d'un procès impartial.

Bien que l'objectif soit d'obtenir réparation pour les pertes, les déplacements et la pollution des eaux qui ont touché une population pauvre et essentiellement rurale, cette procédure va plus loin en établissant fermement le principe de l'obtention d'un dédommagement par des voies privées, ce qui était auparavant impensable au Brésil. En outre, ce dossier a déclenché un débat sur la réglementation du secteur minier, contribuant à l'amélioration des normes de sécurité dans ce secteur.

La reconnaissance au-delà des bénéfices

Malgré l'image de « David contre Goliath » que renvoient bon nombre de ces dossiers de financement de recours collectifs, la classe d'actifs n'est pas largement reconnue en tant que placement ESG. D'une manière générale, les investissements ESG se concentrent sur les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises, ainsi que sur les investisseurs eux-mêmes. Bien que les dommages pécuniaires obtenus pour le compte des plaignants puissent être utilisés pour mesurer l'impact positif du financement d'actions en justice visant à faire respecter les normes ESG, ces placements ne peuvent être évalués à l'aune des normes ESG aussi facilement que les actions, par exemple.

Cependant, la législation est en constante évolution. L'UE étudie actuellement la possibilité d'édicter un code de conduite pour le financement privé responsable d'actions en justice, ce qui ouvrirait la voie à l'obtention de labels ESG par les stratégies de financement de contentieux. Cette évolution devrait accroître l'intérêt porté à ce domaine alors que la demande relative à l'ESG dans tous ses aspects s'intensifie. Malgré l'émergence de nombreuses stratégies ESG dans le segment des actions,

Le financement de contentieux ESG :
Investir dans la responsabilisation

l'existence d'un vaste ensemble de solutions ESG fait encore défaut sur le marché des placements alternatifs.

Il existe différentes manières de financer des actions en justice, du financement d'une affaire particulière en échange d'une partie des dédommagements éventuellement accordés, au financement d'un portefeuille d'affaires d'un même cabinet d'avocats. Dans le cas du financement de recours collectifs, un montant considérable de capital et de ressources juridiques est requis en amont afin de constituer un portefeuille de plaignants et de mettre en place l'infrastructure nécessaire à la prise de décisions collectives. Cependant, convenir d'un contrat avec un grand nombre d'individus est pour le moins difficile. Par conséquent, l'approche la plus courante consiste à fournir au cabinet d'avocats un prêt garanti par l'intégralité de son portefeuille de dossiers.

Bien que les bénéfices tirés du financement d'actions en justice soient en général importants, les risques de perdre le procès ne sont pas négligeables et le temps que peut prendre la résolution de l'affaire est parfois incertain. C'est pourquoi il est important de s'associer à des spécialistes expérimentés du financement de contentieux et des cabinets d'avocats expérimentés bénéficiant d'un vaste réseau, d'un palmarès probant, d'un accès unique au marché et de capacités d'exécution structurées.

Pour plus d'informations

Syz Capital AG
Dreikönigstrasse 12
CH - 8027 Zurich
T. +41 58 799 77 77
F. +41 58 799 22 00
syzcapital.com

Contributeurs :
Gian Kull, head of special situations and uncorrelated strategies at Syz Capital
Ana Carolina Salomão Queiroz, litigation finance manager at PGMBM

Le présent document est émis par Syz Capital AG, une société affiliée du Groupe Syz. Syz Capital est réglementée et supervisée en tant que gestionnaire de placements collectifs en vertu des lois suisses et des réglementations sur les services et les établissements financiers. Ce document est destiné uniquement aux investisseurs professionnels, institutionnels et qualifiés et non aux investisseurs individuels. En particulier, il ne s'adresse pas aux personnes résidant dans des juridictions où sa diffusion est interdite du fait de leur nationalité, de leur lieu de résidence ou pour une autre raison. Ce document n'est transmis qu'à titre d'information – il ne constitue pas, et ne doit pas être interprété comme constituant une offre ou une sollicitation d'offre, d'instrument ou de service financier, ni une recommandation d'achat ou de vente d'instruments financiers de Syz Capital ou de ses filiales (« Syz »). Aucun élément du présent document ne constitue un conseil en matière d'investissement, juridique, comptable ou fiscal. Vous êtes invité à consulter vos propres conseillers sur ces questions. Les informations et opinions figurant dans le présent document ont été compilées et sont transmises de bonne foi, sur la base d'informations obtenues auprès de sources considérées comme dignes de confiance. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées de manière indépendante et aucune garantie ou déclaration, expresse ou implicite, n'est donnée ou faite quant à leur exactitude ou leur exhaustivité, que ce soit par Syz ou ses co-auteurs, par les fournisseurs de données concernés ou par d'autres sources. Si la performance brute est indiquée, elle ne comprend pas, entre autres, les commissions de gestion, de performance, d'administration, de garde et d'audit. Les analyses développées dans ce document reposent sur de nombreuses hypothèses. Le recours à des hypothèses différentes pourrait entraîner des résultats sensiblement différents. Toute opinion exprimée n'est valable qu'à la date à laquelle elle est publiée. Le présent document comporte des déclarations qui ne sont pas des faits historiques mais reflètent les intentions, les attentes et les prévisions des auteurs eu égard aux résultats futurs des opérations, de la performance, des perspectives, des stratégies et des opportunités de Syz. Ces déclarations prospectives sont faites sur la base d'hypothèses et d'attentes qui, quoique considérées comme raisonnables au moment de leur formulation, pourraient se révéler erronées ou irréalisables. Toutes les informations, opinions et déclarations prospectives peuvent être modifiées sans préavis. Aucune garantie n'est donnée quant au fait que les objectifs de Syz seront atteints et que les tendances que nous jugeons encourageantes se révéleront rentables. **Les performances passées ne constituent ni une indication ni une garantie des performances futures. Les placements et stratégies cités dans le présent document peuvent présenter des risques importants. La valeur de ces placements peut fluctuer, ce qui peut entraîner une perte partielle ou totale du capital investi. De plus, les risques inhérents aux investissements alternatifs sont d'une nature et d'un degré qui ne sont généralement pas observés dans les titres cotés en bourse.**